

Image not found or type unknown



Refus de remboursement, à la place proposition d'un avoir

Par **jiwuyiyi**, le **07/05/2010** à **14:51**

Bonjour,

J'ai acheté une paire de lunette chez un opticien, et ai payé un acompte en plus du tier payant de la mutuelle. Il se trouve finalement que mon acompte est trop car la mutuelle couvre à 100% l'achat. Or, le magasin refuse de me rembourser l'acompte mais me proposent un avoir. Est ce que c'est légal ? Ou puis-je exiger le remboursement ?